



FAO flash

Bureau du Togo

N° 13, Septembre 2011

Sommaire :

⇒ APPUI A L'ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION FORESTIER NATIONAL (PAFN) DU TOGO

- Ateliers régionaux de validation de la Politique Forestière du Togo (PFT) et du Plan d'Action Forestier National (PAFN) actualisé

⇒ APPUI A LA RELANCE DU SECTEUR SEMENCIER AU TOGO

- Voyage d'étude au Maroc sur l'organisation de la filière semencière

⇒ CINQUIEME JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA RAGE

- Célébration officielle au Togo

⇒ ASSISTANCE AU GOUVERNEMENT DU TOGO DANS LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

- Réunion du Comité de Pilotage du Réseau d'Epidémirosurveillance des maladies animales au Togo (REMATO)

APPUI A L'ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION FORESTIER NATIONAL (PAFN) DU TOGO

Ateliers régionaux de validation de la Politique Forestière du Togo (PFT) et du Plan d'Action Forestier National (PAFN) actualisé



Cérémonie d'ouverture à Atakpamé

Le Projet « TCP/TOG/3203(D) - Appui à l'actualisation du Plan d'Action Forestier National (PAFN) », à travers la réalisation de six (6) études thématiques, a permis de doter le Togo de la Politique Forestière et du Plan d'Action Forestier National (PAFN) assortis d'une stratégie de financement.

En effet, au cours de ces études, des enquêtes ont été réalisées sur l'ensemble du territoire national et les résultats des six études sectorielles ont été exploités par le consultant national en politique et programmation qui a élaboré les drafts de la Politique Forestière et du PAFN actualisé.

Suite à cela, deux ateliers régionaux ont été organisés du 1er au 2 septembre 2011 à Atakpamé pour les régions Maritime et des Plateaux et du 5 au 6 septembre 2011 à Sokodé pour les régions Centrale, de la Kara et des Savanes.

L'objectif de ces ateliers est de valider les documents du PAFN actualisé et de la Politique Forestière afin d'assurer une large participation de tous les acteurs dans le choix des orientations politiques et options stratégiques de la politique forestière d'une part, et des programmes et projets du PAFN actualisé d'autre part en tenant compte des spécificités régionales et locales.

Ces ateliers ont regroupé les représentants de l'Administration publique, de la société civile, des associations des exploitants, des membres du Comité d'appui technique venus des 5 régions économiques du Togo.



Photo de famille des Officials à Sokodé

Les Cérémonies d'ouverture

Elles ont été marquées par les mots de bienvenue des Directeurs Régionaux de l'Environnement et des Ressources Forestières des Plateaux et celui de la Centrale, le discours du Coordonnateur National du projet et le mot d'ouverture des Préfets de l'Ogou et de Tchaoudjo.

L'atelier national de validation desdits documents s'est tenu du 27 au 28 octobre 2011 à la FOPADESC à Lomé.

Principales Recommandations

Au regard des débats et échanges qui ont eu lieu durant les travaux des ateliers, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Mettre en place un cadre institutionnel entre le Ministère en charge de l'environnement et des ressources forestières et les organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement ;

- Inciter à la mise en œuvre de la loi sur la politique de décentralisation au Togo ;
- Procéder à la révision rapide et à l'application des textes relatifs à la transhumance au Togo ;
- Renforcer les ressources budgétaires allouées au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) pour un début de mise en œuvre du PAFN ;
- Élaborer une stratégie spécifique à la création et au développement de la foresterie urbaine et périurbaine ;
- Organiser la filière bois pour la rendre efficace dans la mobilisation des ressources financières ;
- Vulgariser les différents textes, programmes, plans et politiques relatifs au secteur forestier.



Vue partielle des participants à Sokodé

APPUI A LA RELANCE DU SECTEUR SEMENCIER AU TOGO

Voyage d'étude au Maroc sur l'organisation de la filière semencière

INTRODUCTION

Dans la perspective de relance du secteur semencier national, le gouvernement a bénéficié d'un financement sur fonds propres de la FAO à travers le projet « TCP/TOG/3301(D) - Appui à la relance du secteur semencier au Togo. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en collaboration avec la Représentation de la FAO au Togo, a organisé un voyage d'étude au Maroc du 17 au 24 septembre 2011. Ont pris part à ce voyage d'étude, le Directeur des semences, le Chef du laboratoire national d'analyse de semences et un Expert national de la Représentation de la FAO, chargé de la planification et du développement rural. L'objectif de cette mis-

sion était de s'imprégner de l'organisation de la filière semencière marocaine afin de contribuer à une meilleure organisation du secteur semencier togolais. Ce rapport fait état des observations faites et des leçons tirées.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Cinq jours durant, les experts Togolais ont tenu des séances de travail avec les cadres des institutions du Royaume du Maroc en charge de la gestion des semences en l'occurrence, l'Office National de la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaire (ONSSA), la Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS), l'Association Marocaine des Semences et Plants (AMSP) et l'As-

sociation Marocaine des Multiplicateurs de Semences (AMMS). Quelques visites de terrain à Larache, à Sidi Allal Tazi (Gharb) et à Bouznika ont permis à la mission d'observer des essais DHS et VAT nécessaires à l'inscription de nouvelles variétés au catalogue officiel des espèces et variétés.

CONSTATS

1. Il a été constaté que le service d'homologation se charge à la fois des activités d'homologation des variétés et de la protection de celles-ci. Le Laboratoire national d'analyse de semences est organisé en salle d'enregistrement des échantillons, salle de pureté spécifique,

salle de germination et cellule d'analyse des données du laboratoire. Il est annexé à ce laboratoire, un laboratoire des maladies de semences, un laboratoire de virologie et un laboratoire de pureté variétale.

Le système de certification des semences fonctionne sur la base d'une application développée sur le logiciel ACCESS 2007 et qui permet l'enregistrement des données quantitatives et qualitatives (champs et laboratoire), la comparaison aux normes internationales conduisant à une décision (agrée, reclassée ou refusée) avec émission d'un certificat ou d'une lettre de non conformité.

2. La Société Nationale de Commercialisation de Semences, la SONACOS créée en 1975 est l'organe public marocain de commercialisation de semences. Elle est née du souci du Royaume de créer une entité distincte devant s'occuper du commerce des semences. Elle est fortement impliquée dans la chaîne recherche-sélection-production-contrôle-commercialisation. La SONACOS est d'un niveau élevé dans le système de commercialisation des semences avec 15 stations de production, 22 unités de conditionnement et 28 unités de transformation. Elle maintient et détient presque 95% de la production de semences certifiées dans le pays.



Séance de travail avec les responsables de la SONACOS

3. L'Association Marocaine des Multiplicateurs de Semences (AMMS) est une organisation des multiplicateurs de semences qui a vu le jour depuis 1990. Cette association a pour objectif général, la défense des droits des multiplicateurs de semences.

4. L'Association Marocaine des Semences et Plants (AMSP) travaille en relation étroite avec l'association marocaine des multiplicateurs de semences. L'AMSP participe à l'élaboration du plan national semencier et à sa mise en exécution. Elle assure le pilotage du catalogue officiel des espèces et variétés et a déclaré l'inscription de 2 600 variétés au catalogue à ce jour.

5. La délégation a effectué des visites sur les stations d'essais d'inscription des variétés au catalogue officiel sur le domaine Rivera del Arroz, à Sidi Allal-Tazi et à Bouznika. L'usine ARROZ CIGALA de conditionnement de riz à Larache a été également visitée.



Parcelle d'essai de Larache

.La parcelle d'essais de Larache : d'une superficie de 1600 ha, elle est pilotée par une équipe de techniciens espagnols appuyée par des marocains. Elle travaille en collaboration avec l'institut national de recherche agronomique (INRA) et l'ONSSA pour la mise en place des essais de Valeur Agronomique et Technologique (VAT) en vue de l'inscription des variétés au catalogue des céréales d'automne (blé tendre, orge, riz, avoine, etc...). Au cours de la visite, il a été noté que le domaine est essentiellement occupé par la culture du riz.

Les productions de cette station sont traitées par l'usine de conditionnement de riz de Larache.

.La parcelle de Sidi Allal-Tazi : c'est un domaine de 150 ha appartenant à l'INRA dont 10% sont utilisés pour les essais d'inscription au catalogue. Cette station effectue des essais DHS et VAT. Elle réalise également des productions dans le but de soutenir le budget de l'INRA.

.L'usine de conditionnement de riz de Larache : elle prend l'essentiel de sa matière première du domaine de production de Larache (Rivera del Arroz). Elle a une capacité de 19 000 tonnes avec six silos de 500 tonnes et huit de 2 000 tonnes. Elle dispose de deux aires de séchage de capacité de 35 et 45 tonnes et atteint un débit de conditionnement de 7 tonnes par

heure.

• La station de contrôle variétal et de quarantaine de Bouznika : elle dispose d'un domaine de 74 ha dont 85% sont exploités. Elle réalise des essais DHS et VAT en vue de l'inscription des variétés candidates au catalogue officiel des espèces et variétés. Elle effectue des essais pour toutes les cultures et fait également des post contrôle.

LECONS TIREES

Ce voyage d'étude au Maroc a permis de relever quelques faits marquants et de tirer des leçons utiles à la promotion de la filière semencière togolaise :

- **L'industrie semencière :** l'Etat intervient en amont et en aval de l'industrie semencière. Il finance la recherche et subventionne les semences à l'utilisation (Blé tendre 170 DH/quintal soit 95 000 FCFA/tonne) ;

- **La SONACOS :** l'Etat a mis à la disposition de la SONACOS des unités de conditionnement et de stockage et ceci, depuis sa création. Cette société représente la structure nationale de commercialisation des semences ;

- **Les multiplicateurs de semences :** l'Etat associe l'AMMS à la programmation des productions et aux procédures de fixation des prix avant la production ;

- **Assurance :** il existe au Maroc, une convention de protection jusqu'à concurrence de 4 500 dirhams/ha soit environ 256 500 FCFA/ha entre la Société d'assurance et l'Association des multiplicateurs de semences ;

- **Interprofession semencière :** l'interprofession regroupe toutes les sociétés semencières publiques et privées. Pour éviter des conflits d'intérêt, l'interprofession au Maroc n'inclue pas les producteurs de céréales grains qui sont considérés comme consommateurs (déjà bénéficiaires de la subvention à l'utilisation de semences).

CINQUIEME JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA RAGE

Célébration officielle au Togo : 28 Septembre 2011



Les Ministres et le Représentant de la FAO par intérim

Le Togo a célébré pour la deuxième année consécutive, la Journée Mondiale de lutte contre la Rage. La cérémonie officielle a eu pour cadre, l'auditorium de l'OMS à Lomé. Elle était placée sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Messan Kossi EWOVOR, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), en présence de ses Collègues de la Santé, le Professeur Charles Kondi AGBA, de la Communication Djimon ORE et du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Chargé des Institutions Rurales, Gourdigou KOLANI. Il y avait également, le Docteur Pierre Kilébou MPELE, Représentant de l'OMS, assurant l'intérim du Représentant de la FAO au Togo ainsi que d'autres Chefs d'Agence des Nations Unies et plusieurs invités.

La première phase de la cérémonie a porté sur la présentation de la situation de la rage au Togo et dans le monde par le Docteur Majesté Ihou WATEBA, Médecin Infectiologue / Chercheur au CHU Tokoin ; cette présentation a été suivie par trois interventions, successivement celle du Dr MPELE, Représentant de la

FAO par intérim et au nom du Système des Nations Unies (SNU) au Togo, puis celle du Professeur AGBA et enfin le discours du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Toutes ces interventions ont mis l'accent sur le caractère infectieux de la rage qui est une zoonose majeure transmise essentiellement à l'homme par la morsure d'animaux domestiques ou

Enfin le troisième temps fort de la cérémonie officielle a consisté en la vaccination symbolique des chiens contre la rage marquant ainsi le lancement de la campagne nationale de vaccination gratuite des chiens, chats et singes contre cette maladie dans l'enceinte de la Direction de l'Elevage et dans les cabinets vétérinaires privés à Lomé et dans les grandes villes du pays.

La célébration de la JMR avait été précédée par la distribution d'affiches, de tracts et de cartes portefeuilles, et par une séance de formation des journalistes le 27 septembre 2011.

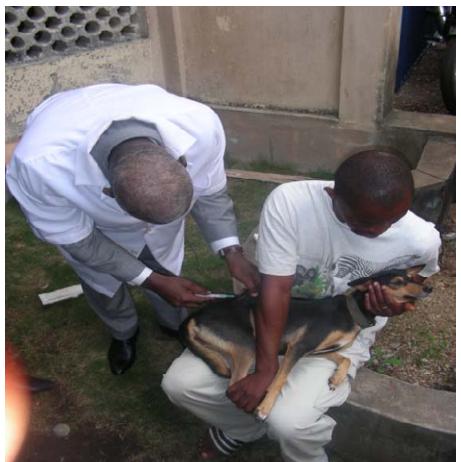


Vue d'ensemble des invités lors de la cérémonie

sauvages contaminés et qui peut conduire inexorablement vers la paralysie et la mort. Ils ont demandé que la rage ne soit plus une maladie négligée.

Enfin après avoir parlé de l'impact de la rage humaine et animale, ils ont insisté sur la sensibilisation de la population et sur la nécessité de vacciner les chiens, les chats et les singes de compagnie afin d'éviter cette maladie grave.

La deuxième phase a été marquée par des échanges directs entre les journalistes invités et les spécialistes de la rage.



Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche vaccinant un chien



Dr Majesté Ihou WATEBA présentant son exposé sur la rage

ASSISTANCE AU GOUVERNEMENT DU TOGO DANS LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

Réunion du Comité de Pilotage du Réseau d'Epidémiosurveillance des maladies Animales au Togo (REMATO)

Depuis la création du réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales au Togo (REMATO) en 2003, son organe de pilotage s'est réuni pour la première fois à Lomé du 29 au 30 septembre 2011. Cette rencontre avait pour but de faire le bilan des activités et de réfléchir sur le fonctionnement, les mécanismes et sources de financement du réseau et aussi obtenir l'adhésion des différents acteurs à la charte du réseau. Sur les 15 membres qui composent le Comité, seul un membre était absent à cette réunion.

Le début des travaux a été marqué par l'intervention du Directeur de l'Elevage, Dr Komlan BATAWUI, qui a souhaité la bienvenue aux participants avant que le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), Président du comité de pilotage, M. Mindi LAMBONI ne prononce le discours d'ouverture de l'atelier.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux proprement dits ont démarré sous la présidence du Président du Comité. Les travaux ont été marqués par la présentation du REMATO et le bilan des activités par Dr Yao AKPELI, Responsable du réseau, et de la charte du REMATO par Dr Danto BARRY. Ces présentations ont été suivies par des discussions qui ont porté essentiellement sur l'identification des potentiels signataires de la charte, du financement du REMATO et du Fonds d'indemnisation et d'opérations d'urgences pour le contrôle des maladies animales prioritaires (FIOUMAP).

Au terme de cette première réunion du comité de pilotage, une série de recommandations a été faite :

A l'endroit du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche :

- Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'inscription d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement du REMATO ;
- Faire un plaidoyer auprès de la Banque Mondiale pour une prise en charge des agents contractuels du réseau à travers le projet d'appui aux services agricoles (PASA) pour une période transitoire ;
- Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour une intégration des agents contractuels du réseau dans la Fonction publique ;
- Soumettre la charte du REMATO au Conseil des Ministres pour son adoption.

A l'endroit de la Direction de l'Elevage :

- Actualiser l'arrêté portant création du REMATO ;



Vue partielle des participants à l'atelier du comité de pilotage

- Soumettre la charte du REMATO au Conseil des Ministres pour son adoption ;

A l'endroit de la Direction de l'Elevage :

- Actualiser l'arrêté portant création du REMATO ;
- Elaborer un plan d'action et projet de programme pour la surveillance épidémiologique ;
- Proposer au coordonnateur du PASA un budget pour la prise en charge des agents contractuels du réseau après la clôture du projet OSRO/TOG/801/EC ;
- Incrire les activités du réseau sur les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) en attendant une ligne budgétaire pour son fonctionnement.

A l'endroit du comité :

- Organiser régulièrement des réunions des différents organes ;
- Faire le suivi des recommandations de la première réunion.

Les travaux ont été clôturés par le Directeur de l'Elevage qui a remercié au nom du président, les membres du comité ainsi que les personnes ressources. La prochaine rencontre du Comité a été fixée au 21 octobre 2011.

Contact	Objectif et devise
1307, Avenue Duisburg B.P.: 4388, Lomé, Togo	Notre objectif : « Aider à construire un monde libéré de la faim »
Téléphone : +228 22 21 04 11 +228 22 22 06 72 +228 90 36 59 50	Notre devise : « Fiat Panis »
Télécopie : +228 22 21 05 80	ou
E-mail : FAO-TG@fao.org	« Du pain pour tous »

Pour mieux nous connaître, retrouvez-nous sur le web à
<http://www.fao.org>